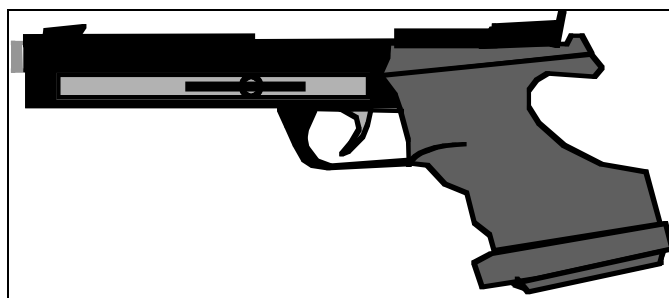




RÈGLES PISTOLET I.S.S.F.

**PISTOLET AIR 10M
PISTOLET 25M - PISTOLET 25M VITESSE (VO)
PISTOLET 25M PC - PISTOLET 25M STANDARD
PISTOLET 50M**



EDITION 2018 (2017 2ND PRINT V1.1)

Mise à jour par la CNS Arbitrage en Mars 2018

Les principales modifications de texte par rapport à l'édition 2017 (1st PRINT) sont en rouge

Fédération Française de Tir 38 Rue Brunel 75017 PARIS Tél. : +33 (0)1 58054545 Fax : +33 (0)1 55379993

Vous pouvez consulter la dernière version de ce document sur le site : <http://www.fftir.org>

Note : Quand des figures ou des tableaux contiennent une information spécifique, celle-ci a la même valeur qu'une règle numérotée.

Les articles non applicables en France sont l'objet des notes CNA / DTN publiées sur le site FFTir



Table des matières

| | | |
|-------------|--|-----------|
| 8.1 | GÉNÉRALITÉS | 5 |
| 8.1.1 | | 5 |
| 8.1.2 | | 5 |
| 8.1.3 | | 5 |
| 8.1.4 | | 5 |
| 8.2 | SÉCURITÉ | 5 |
| 8.3 | STANDS ET CIBLES | 5 |
| 8.4 | ÉQUIPEMENTS ET MUNITIONS | 5 |
| 8.4.1 | Règles communes à tous les pistolets..... | 5 |
| 8.4.2 | Mesure du poids de détente..... | 6 |
| 8.4.3 | Règles spécifiques aux pistolets 25m, 50m et 10m..... | 7 |
| 8.4.4 | Munitions..... | 7 |
| 8.5 | CHAUSSURES DE L'ATHLETE | 8 |
| 8.5.1 | | 8 |
| 8.5.2 | | 8 |
| 8.5.3 | | 8 |
| 8.5.4 | | 8 |
| 8.5.5 | Appareil de mesure de flexibilité..... | 8 |
| 8.5.6 | Normes de flexibilité des semelles des chaussures..... | 8 |
| 8.6 | ACCESSOIRES DE TIR | 8 |
| 8.6.1 | Télescopes..... | 8 |
| 8.6.2 | Boîtes de transport des pistolets..... | 8 |
| 8.6.3 | Supports de pistolet..... | 8 |
| 8.7 | PROCÉDURES ET RÈGLES DES ÉPREUVES | 8 |
| 8.7.1 | Position de tir..... | 8 |
| 8.7.2 | Position «PRET»..... | 9 |
| 8.7.3 | Mauvaise position du bras..... | 9 |
| 8.7.4 | Procédures applicables pour une mauvaise position du bras..... | 9 |
| 8.7.5 | Épreuves Pistolet..... | 10 |
| 8.7.6 | Règles de compétition..... | 10 |
| 8.8 | INTERRUPTIONS DE TIR ET IRRÉGULARITÉS | 13 |
| 8.8.1 | Interruptions de tir pour les épreuves et passes 25 m..... | 13 |
| 8.8.2 | Tirs irréguliers pour les épreuves et passes 25 m..... | 13 |
| 8.8.3 | Commandements de tir incorrects à 25 m..... | 14 |
| 8.8.4 | Gêne de l'athlète..... | 14 |
| 8.8.5 | Réclamation pour temps incorrect..... | 14 |
| 8.9 | INCIDENTS DE TIR A 25 M | 15 |
| 8.9.1 | 15 | |
| 8.9.2 | Réparation ou remplacement d'un pistolet..... | 15 |
| 8.9.3 | Incidents de fonctionnement pour les épreuves 25m..... | 15 |
| 8.9.4 | Définition des incidents de fonctionnement..... | 15 |
| 8.10 | PANNE DES CIBLES ÉLECTRONIQUES OU PAPIER | 17 |



| | | |
|-------------|---|-----------|
| 8.10.1 | Panne de l'ensemble des cibles ou d'une section de cibles | 17 |
| 8.10.2 | Panne d'une cible ou d'un groupe de cibles..... | 17 |
| 8.10.3 | Défaut d'enregistrement ou d'affichage d'un coup | 17 |
| 8.11 | ÉPREUVES PISTOLET..... | 18 |
| 8.12 | CARACTÉRISTIQUES DES PISTOLETS | 19 |
| 8.13 | DESSINS | 20 |
| 8.14 | INDEX | 21 |



8.1 GÉNÉRALITÉS

8.1.1

Ce règlement constitue une partie du Règlement Technique de l'ISSF et s'applique à toutes les épreuves de tir au pistolet.

8.1.2

Tous les athlètes, responsables d'équipes et officiels doivent être familiarisés avec le Règlement ISSF et s'assurer que celui-ci est appliqué. Il est de la responsabilité de chaque athlète de respecter ces Règles.

8.1.3

Lorsqu'une Règle concerne les athlètes droitiers, l'inverse de cette Règle s'applique aux athlètes gauchers.

8.1.4

À moins qu'une Règle ne s'applique spécifiquement à une épreuve pour Hommes ou pour Dames, elle doit s'appliquer uniformément aux épreuves masculines et féminines.

8.2 SÉCURITÉ

LA SÉCURITÉ EST DE LA PLUS HAUTE IMPORTANCE

Voir le Règlement Technique Général, Règle 6.2.

8.3 STANDS ET CIBLES

Les cibles et leurs spécifications se trouvent dans les Règles Techniques Générales Règle 6.3. Les normes des stands et autres installations Règle 6.4.

8.4 ÉQUIPEMENTS ET MUNITIONS

8.4.1 Règles communes à tous les pistolets

8.4.1.1 Poignée : Voir les figures et tableaux 8.12 et 8.13

- a) La crosse ou une partie quelconque du pistolet ne peut pas être prolongée ou construite de façon à toucher au-delà de la main. Le poignet doit rester visiblement libre quand l'arme est en position normale de tir. Les bracelets, montres de poignet, bandes de poignet ou articles similaires sont interdits sur le bras et la main tenant le pistolet.
- b) Les crosses réglables, lorsqu'elles sont réglées à la main de l'athlète, sont autorisées à condition d'être conformes aux Règles ci-dessus. Cette conformité aux Règles peut être vérifiée au hasard par le Contrôle des Équipements.

8.4.1.2 Canons : Voir le tableau des caractéristiques des Pistolets 8.12

8.4.1.3 Appareils de visée

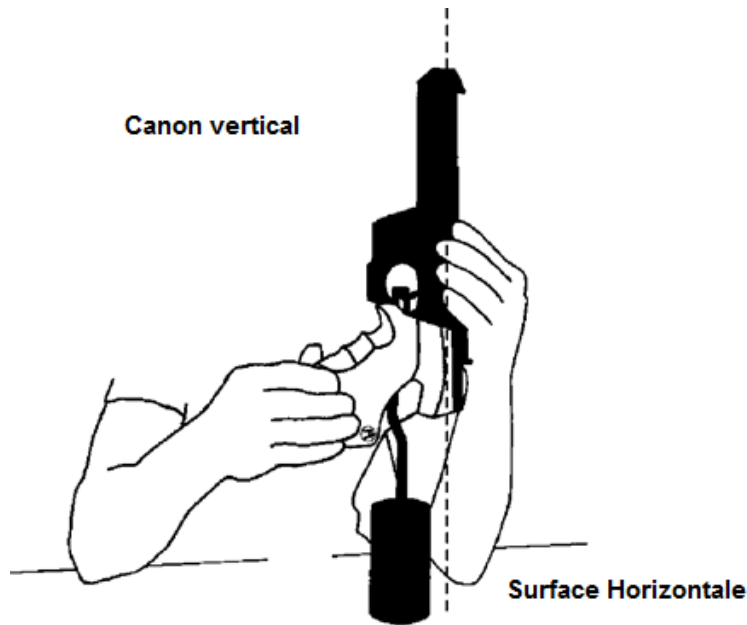
- a) Seules les visées ouvertes sont autorisées. Les appareils de visée utilisant des fibres optiques, des amplificateurs de lumière ou des surfaces colorées réfléchissantes sont interdits. Sont également interdits : les optiques, miroirs, lunettes de visée, appareils à rayon laser ou à point de visée projeté, etc.
- b) Tout appareil de visée programmé pour commander le mécanisme de mise à feu est interdit.
- c) Aucune enveloppe de protection n'est autorisée sur les organes de visée avant ou arrière.
- d) Les dimensions maximales des Pistolets 10m et 25m, organes de visée montés, doivent être compatibles avec les boîtes de mesure spécifiées au tableau des caractéristiques des pistolets 8.12.
- e) Des lentilles correctives et/ou des filtres ne peuvent pas être fixés au pistolet.
- f) L'athlète peut porter des verres correcteurs, des lentilles et des filtres, ou des verres teintés.

8.4.1.4 Les détonnes électroniques sont admises à condition que :

- a) Tous les composants soient fixés fermement et intégrés à l'intérieur de l'armature du pistolet et de la crosse.
- b) La détente soit actionnée par la main qui tient l'arme.
- c) Tous les éléments soient inclus lorsque le pistolet est présenté au contrôle.
- d) Le pistolet avec tous les éléments en place respecte les caractéristiques de dimensions et de poids prévues pour la discipline.



- 8.4.1.5** Le récupérateur d'étuis est autorisé à la condition que le pistolet demeure conforme à ces Règles (dimensions et poids) lorsque celui-ci est monté sur l'arme.
- 8.4.1.6** **Système de réduction de mouvement ou d'oscillation.** Tout appareil, mécanisme ou système qui réduit, ralentit ou minimise les oscillations ou mouvements du pistolet avant le départ du coup est INTERDIT.
- 8.4.2** **Mesure du poids de détente**



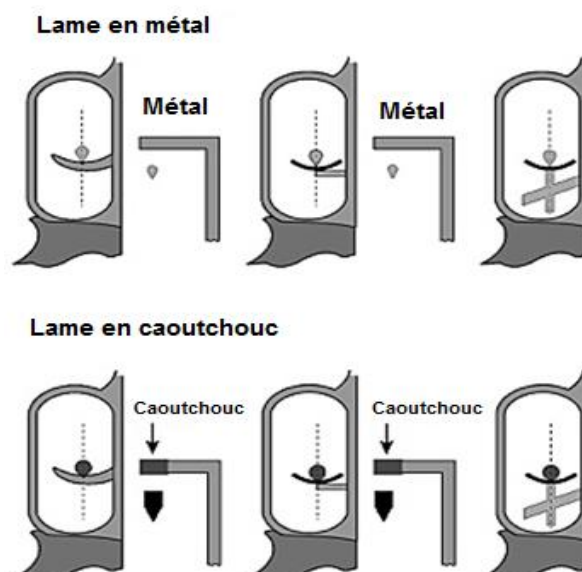
Le poids de détente doit être vérifié en plaçant le peson près du milieu de la détente (voir illustrations) et en maintenant le canon vertical. Le peson doit être placé sur une surface horizontale puis soulevé et visiblement décollé de la surface. Le test doit être effectué par un arbitre du Contrôle des Équipements.

Le poids minimum doit être conservé pendant toute la compétition.

Trois tentatives - au maximum - sont autorisées pour soulever correctement le peson. En cas d'échec, un nouveau test ne sera ensuite effectué qu'après réglage du système de détente.

Les détente des pistolets à air ou à gaz doivent être mesurées avec départ de la charge propulsive.

- 8.4.2.1** La mesure du poids de détente doit être effectuée conformément aux schémas ci-dessous. Un peson avec une lame en métal ou en caoutchouc, doit être utilisé. Un rouleau n'est pas autorisé. Seul un poids mort sans ressort ni autre dispositif doit être utilisé.



- 8.4.2.2** Un peson doit également être mis à la disposition des athlètes sur le pas de tir avant et pendant l'entraînement et la compétition ainsi qu'avant la Finale, ceci pour leur permettre de vérifier que le poids de la détente est toujours conforme.



8.4.2.3 Dans toutes les épreuves Qualification à 10m et 25m des contrôles du poids de détente seront effectués après la dernière série de chaque passe. En Pistolet Standard les contrôles seront effectués à la fin des 60 coups ou, si l'épreuve est tirée en 2 passes (30+30), ils seront effectués après chaque passe. Au moins un athlète sera tiré au sort par le Jury de stand pour chaque section de cibles (ou 8 postes à 10m). Un arbitre du Contrôle des Équipements effectuera le test avant que les pistolets ne soient rangés dans leurs boîtes.

Trois (3) tentatives au maximum sont autorisées pour soulever correctement le peson. Un athlète dont le pistolet ne passe pas le test ou un athlète désigné qui ne présente pas son pistolet au test doit être disqualifié.

8.4.3 Règles spécifiques aux pistolets 25m, 50m et 10m

8.4.3.1 Pistolets 25m à percussion annulaire et à percussion centrale

- Un athlète doit utiliser le même pistolet pour toutes les passes ou séries d'une même épreuve, à moins que celui-ci cesse de fonctionner.
- L'axe du canon doit passer au-dessus de la membrane (entre le pouce et l'index) de la main tenant l'arme en position normale de tir (Voir dessin 8.13).
- La longueur du canon est mesurée de la manière suivante (voir tableau 8.12) :

| | |
|------------------|---|
| Semi-automatique | De la bouche à la face de la culasse (canon + chambre). |
| Révolver | Canon seulement (à l'exclusion du barillet). |

8.4.3.2 Pistolet 25m à percussion annulaire

Tout pistolet de calibre 5,6 mm (.22") à percussion annulaire, chamberé pour les cartouches Long Rifle - exception faite des pistolets à 1 coup - peut être utilisé s'il est conforme aux caractéristiques du tableau 8.12.

8.4.3.3 Pistolet 25m à percussion centrale

Tout pistolet de calibre compris entre 7,62mm et 9,65mm (.30" à .38") à percussion centrale - exception faite des pistolets à 1 coup - peut être utilisé s'il est conforme aux caractéristiques du tableau 8.12.

8.4.3.4 Pistolet 50m

- Tout pistolet de calibre 5,6mm (.22") à percussion annulaire, chamberé pour la cartouche Long Rifle peut être utilisé.
- Les couvertures de main sont autorisées si elles ne couvrent pas le poignet.

8.4.3.5 Pistolet à air 10m

Tout pistolet de calibre 4,5mm (.177") utilisant de l'air comprimé ou du CO2 ou de l'air pré comprimé est autorisé s'il est conforme aux figures et tableaux 8.12 et 8.13.

8.4.4 Munitions

Tous les projectiles utilisés doivent être uniquement en plomb ou matériau mou similaire. Les projectiles chemisés ne sont pas autorisés. Le Jury peut prélever des échantillons de munitions de l'athlète pour les vérifier.

| Pistolet | Calibre | Autres caractéristiques |
|-------------------------|--|---|
| 10m Air | 4,5 mm (.177") | |
| 25m Percussion Centrale | 7,62 à 9,65mm (.30"/.38") | Par sécurité, les munitions de forte puissance de type «magnum» sont interdites |
| 50m | 5,6 mm (.22") | Percussion annulaire Long Rifle |
| 25m | 5,6 mm (.22") | Percussion annulaire Long Rifle |
| | Pistolet Vitesse 25m : poids de balle supérieur à 2,53 g (39 grains) et vitesse supérieure à 250m/s mesurée à 3m de la bouche du canon | |



- 8.4.4.1** La mesure de vitesse sera effectuée avec un chronographe. Le Délégué Technique doit vérifier la précision du chronographe selon la procédure de test définie par le Comité Technique de l'ISSF. Sur le stand un chronographe devra être à la disposition des athlètes.
- 8.4.4.2** Les munitions d'au moins un athlète de chaque relais doivent être testées. Le Jury du Contrôle des Équipements supervisera la sélection des athlètes et collectera les munitions à tester avant chaque passe de qualification de 30 coups (Les athlètes devraient avoir au moins 50 cartouches avec eux à chaque passe). Un membre du Jury doit prendre dix (10) des cartouches que l'athlète utilise, les placer dans une enveloppe étiquetée, la sceller et la remettre au responsable des tests. A la fin de la passe, l'athlète sélectionné doit aller au poste de test. L'arbitre approvisionnera un chargeur avec trois (3) cartouches et les tirera avec le pistolet de cet athlète et enregistrera la vitesse initiale de chaque cartouche. Si la vitesse moyenne est inférieure à 250,0 m/s, le test doit être répété. Si la vitesse moyenne des six (6) projectiles est inférieure à 250,0 m/s, l'athlète doit être disqualifié.

8.5 CHAUSSURES DE L'ATHLETE

- 8.5.1** Seules des chaussures basses ne couvrant pas l'os de la cheville (les deux malléoles) sont autorisées. La semelle doit être souple sous toute la partie avant du pied.
- 8.5.2** Les athlètes peuvent utiliser des semelles intérieures amovibles ou des inserts dans leurs chaussures, mais ces inserts doivent être flexibles sous la partie avant du pied.
- 8.5.3** Un appareil de test approuvé par l'ISSF, sera utilisé pour vérifier la flexibilité des semelles.
- 8.5.4** Pour démontrer que leurs semelles de chaussures sont souples, les athlètes doivent marcher normalement (talon-pointe), à tout moment, lorsqu'ils se trouvent sur l'aire de compétition. Un avertissement sera donné à la première infraction, une pénalité de 2 points ou une disqualification sera appliquée pour les infractions suivantes.
- 8.5.5** **Appareil de mesure de flexibilité**
L'appareil utilisé pour mesurer la flexibilité des semelles des chaussures doit être capable de mesurer avec précision l'angle de pliage sous une force précise donnée.
- 8.5.6** **Normes de flexibilité des semelles des chaussures**
La semelle des chaussures des athlètes doit se plier à au moins 22,5 degrés lorsqu'un couple de 15 Newton-mètre est appliqué au talon, alors que la chaussure est immobilisée dans l'appareil de test.

8.6 ACCESSOIRES DE TIR

- 8.6.1** **Télescopes**
L'utilisation, d'un télescope non fixé au pistolet pour localiser les impacts ou évaluer le vent, est autorisée uniquement pour les épreuves 25 et 50 mètres.
- 8.6.2** **Boîtes de transport des pistolets**
Les athlètes peuvent utiliser des boîtes de transport pour apporter les pistolets et les équipements au pas de tir. Pendant les Finales, toutes les boîtes de transport et sacs à équipements ne doivent pas rester sur l'aire de compétition.
- 8.6.3** **Supports de pistolet**
Les athlètes peuvent utiliser des supports ou des boîtes sur la table pour poser l'arme entre les tirs. La hauteur totale de la table avec le support ou la boîte ne doit pas être supérieure à 1,00 m (voir Règle 6.4.11/10 : la hauteur maximum de la table est 1,00m). Pendant les Éliminations ou les Qualifications, une boîte de transport de pistolet (Règle 8.6.2) ne peut être utilisée comme support que si la hauteur totale de la table avec la boîte n'excède pas 1,00 m. Durant les Finales, une boîte de transport de pistolet ne peut pas être utilisée comme support de pistolet.

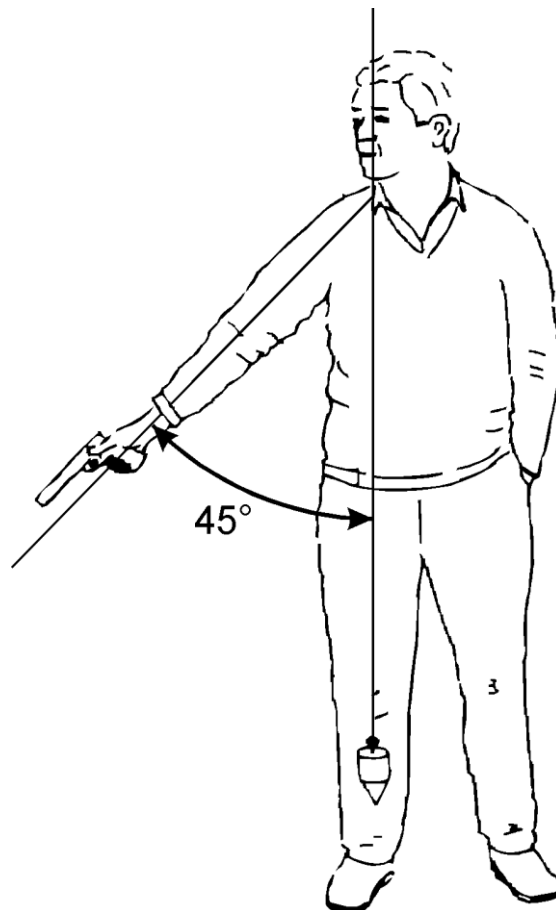
8.7 PROCÉDURES ET RÈGLES DES ÉPREUVES

- 8.7.1** **Position de tir**
L'athlète doit se tenir debout, sans appui, les deux pieds/chaussures complètement à l'intérieur des limites du poste de tir. Le pistolet doit être tenu et déclenché d'une seule main. Le poignet doit être visiblement libre de tout support.



8.7.2 Position «PRET»

Dans toutes les épreuves Pistolet Vitesse 25m, les séries vitesse du Pistolet 25m et Percussion Centrale, ainsi que les séries 10 sec et 20 sec du Pistolet Standard 25m, le tir doit commencer à partir de la position «PRET» (voir dessin ci-dessous). Dans la position «PRET», le bras de l'athlète ne doit pas être levé à plus de 45° de la verticale, et le pistolet ne doit pas être pointé en arrière de la ligne de tir (coté tireur). Après le début de la série, le pistolet ne doit pas être appuyé sur la table de tir. Le bras doit rester immobile dans cette position en attendant l'apparition de la cible ou l'allumage de la lampe verte lorsque des cibles électroniques sont utilisées.



8.7.3 Mauvaise position du bras

L'athlète en position « PRÊT » est en infraction pendant les épreuves Pistolet 25m Vitesse, les séries vitesse du Pistolet 25m et Percussion Centrale, ainsi que les séries 20sec et 10sec du Pistolet Standard 25m s'il :

- Lève son arme prématurément et ce mouvement devient une partie du lever de bras (mouvement continu).
- N'abaisse pas son bras suffisamment.
- Lève son bras au-dessus de 45° avant le changement de lumière ou la rotation des cibles.

8.7.4 Procédures applicables pour une mauvaise position du bras

Lorsque l'infraction survient :

- L'athlète recevra un avertissement d'un membre du Jury et sa série sera enregistrée et répétée.
- Quand la série est répétée en Pistolet Vitesse 25m, l'athlète sera crédité de l'impact de plus basse valeur sur chacune des 5 cibles vitesse. Pour les autres épreuves 25m, l'athlète sera crédité des cinq (5) plus basses valeurs dans les 2 séries (ou 3 séries en cas d'incident).
- Si la faute se répète au cours de la même passe de 30 coups du Pistolet Vitesse 25m, ou des séries vitesse du Pistolet 25m et Percussion Centrale, ou de l'ensemble des séries de 20+10 secondes du Pistolet Standard 25m, la même procédure sera appliquée et l'athlète sera pénalisé de 2 points.
- En cas de troisième infraction à cette Règle, l'athlète doit être disqualifié.



8.7.5 Épreuves Pistolet

Voir le tableau des Épreuves reconnues par l'ISSF pages 12 et 13 du RTG et voir le tableau 8.11

8.7.6 Règles de compétition

8.7.6.1 Temps de Préparation à 25m

- Les athlètes se présentent à leur section de stand mais doivent attendre d'être appelés aux postes de tir.
- Avant le début de la période de Préparation, si l'épreuve précédente est terminée et si l'horaire le permet, les athlètes seront appelés à leurs postes de tir. Ils ne pourront sortir les armes des boîtes et les préparer qu'après autorisation.
- Le Jury et les arbitres devront terminer les vérifications de pré compétition avant le début de la période de Préparation.
- La période de Préparation commence avec le commandement « **DÉBUT DE PRÉPARATION** ». Pendant la période de Préparation, les cibles doivent être en place et de face; les athlètes sur la ligne de tir pourront manier leurs pistolets, tirer à sec et effectuer des exercices de tenue et de visée.
- Temps de préparation alloué avant le début de la compétition :

| | |
|--|-----------|
| Pistolet Standard 25m | 5 minutes |
| Passes Précision 25m | 5 minutes |
| Épreuves vitesse et Passes Vitesse 25m | 3 minutes |

8.7.6.2 Règles spécifiques aux épreuves 25m

- Dans toutes les épreuves 25m, le temps débute à l'allumage de la lampe verte (ou quand les cibles commencent à faire face) et s'arrête à l'allumage de la lampe rouge (ou quand les cibles commencent à s'effacer). Quand des cibles électroniques sont utilisées, les lampes vertes sont allumées pendant le temps requis +0,1sec.
- La rotation des cibles ou l'allumage des lampes peuvent être commandés par un opérateur de ciblirie placé derrière la ligne de tir. Sa position ne doit pas gêner les athlètes mais il doit être en vue et à portée de voix de l'arbitre. Les cibles peuvent aussi être commandées par l'arbitre à l'aide d'une commande à distance.
- « **CHARGEZ** ». Lors des Entraînements et Qualifications de toutes les épreuves 25m, un seul chargeur ou pistolet sera chargé avec 5 cartouches au maximum au commandement « **CHARGEZ** ». Rien d'autre ne doit être placé dans le chargeur ou le barillet.
- Si un athlète charge son arme avec plus de cartouches que prévu (série complète ou complétée), ou approvisionne plus d'un chargeur sur tout commandement «**CHARGEZ**», il sera pénalisé de 2 points sur le résultat de sa série. **Si l'infraction est commise pendant l'entraînement, il doit lui être ordonné de décharger son pistolet, d'insérer un drapeau de sécurité et de cesser l'entraînement.**
- Un athlète qui tire un ou plusieurs coups avant « **CHARGEZ** » doit être disqualifié.
- « **DECHARGEZ** ». Dans toutes les épreuves, le commandement « **DÉCHARGEZ** » doit être donné quand la série ou la passe a pris fin. Dans tous les cas, dès qu'il a terminé une série (sauf incident de fonctionnement) ou sur ordre, l'athlète doit décharger son arme.

8.7.6.3 Règles spécifiques à la Qualification Pistolet Vitesse (VO)

- L'épreuve comprend 60 coups de match en 2 passes de 30 coups. Chaque passe est subdivisée en 6 séries de 5 coups chacune: 2 en 8 secondes + 2 en 6 secondes + 2 en 4 secondes. Dans le temps de chaque série, 1 coup est tiré sur chacune des 5 cibles.
- L'athlète peut tirer une série d'essai en 8 secondes avant le début de chaque passe.
- Tous les tirs d'essai et de compétition sont effectués aux commandements. Les deux athlètes d'une section doivent tirer ensemble, mais il est possible de faire tirer simultanément plus d'une section à partir d'une commande centralisée.
- Si le pistolet de l'un des athlètes qui tirent ensemble a un mauvais fonctionnement (incident), la série doit être retirée, par l'athlète concerné, avec la série normale suivante de la même passe de temps du groupe. La série "manquante" sera tirée dès que tous les athlètes auront terminé la passe de temps. Chaque section de stand peut opérer séparément.



- e) Avant le commandement « **CHARGEZ** », l'arbitre doit annoncer la durée de la série (« **SÉRIE EN 8 SECONDES** » ou « **SÉRIE EN 6 SECONDES** », etc.), ou bien le temps peut être indiqué par un dispositif visuel d'une taille suffisante pour être visible par les athlètes. Quand le commandement « **CHARGEZ** » est donné, les athlètes doivent se préparer immédiatement durant une (1) minute.
- f) Quand le temps de 1 minute est passé, l'arbitre donnera les commandements :

| | |
|----------------------|--|
| « ATTENTION » | Les lampes rouges doivent être allumées (si des cibles papier sont utilisées elles doivent être effacées) et les athlètes doivent prendre la position « PRÊT ». |
| | Quand des cibles électroniques sont utilisées, les lampes rouges s'éteindront après 7sec +/- 0,1sec. Les lampes vertes s'allumeront pour le temps requis +0,1sec. Quand des cibles papier sont utilisées, elles s'effacent. Après 7sec +/- 0,1sec elles tourneront face aux athlètes. |

- g) Avant chaque série, l'athlète doit baisser son bras et prendre la position «**PRÊT**».
- h) Les lampes vertes s'allument (si des cibles papier sont utilisées, elles tournent face aux athlètes) 7 secondes (+/- 0,1sec) après le commandement «**ATTENTION**».
- i) Le pistolet peut être monté au moment où les cibles commencent à faire face ou lorsque la lumière verte s'allume.
- j) Durant chaque série, l'athlète tire 5 coups.
- k) La série est considérée comme commencée au commandement «**ATTENTION**» et chaque coup tiré ensuite doit être compté comme un coup de match.
- l) Après chaque série, il faut attendre au moins 1 minute avant le commandement « **CHARGEZ** » suivant.
- m) Le temps minimum entre le début des relais doit être de 30 minutes ou plus si l'horaire le permet. Les horaires affichés devront tenir compte de ces délais pour que les épreuves débutent à l'heure prévue.

8.7.6.4

Règles spécifiques aux épreuves Pistolet 25m et Percussion Centrale

Le programme de chaque épreuve est 60 coups de match en 2 passes de 30 coups.

| Passe | Nombre de séries et de coups | Durée de chaque série d'essai ou de match |
|-----------------|----------------------------------|---|
| Passe Précision | Six (6) séries de cinq (5) coups | Cinq (5) minutes |
| Passe Vitesse | Six (6) séries de cinq (5) coups | Voir ci-dessous |

- a) L'athlète peut tirer une série d'essai de 5 coups avant chaque passe.
- b) L'arbitre doit donner le commandement «**CHARGEZ**» avant chaque série. Quand le commandement «**CHARGEZ**» est donné, l'athlète doit se préparer immédiatement durant une (1) minute avec le nombre de cartouches prévu.
- c) Après le commandement «**DECHARGEZ**» à la fin d'une série d'essai ou de match, une pause d'une (1) minute doit être marquée avant que l'arbitre commande «**CHARGEZ**» de la série suivante.
- d) Le tir commencera au commandement ou au signal approprié.
- e) Tous les athlètes doivent terminer la passe de précision avant que la passe de vitesse commence.
- f) Pendant chaque série vitesse la cible apparaît 5 fois pendant 3,0sec -0,0/+0,2sec ou, si des cibles électroniques sont utilisées, les lampes vertes s'allument pendant 3,1sec pour chaque coup. Le temps entre les apparitions (position sur tranche) ou, quand des cibles électroniques sont utilisées, le temps d'allumage des lampes rouges doit être de 7sec +/- 0,1sec. Un coup seulement peut être tiré à chaque apparition de la cible. Quand des cibles électroniques sont utilisées, les lampes vertes doivent s'éteindre après 3,1sec, mais la cible doit continuer à enregistrer un coup valide pendant un temps supplémentaire de 0,2sec selon la Règle 6.4.13.



- g) Tous les athlètes tireront la série d'essai et les séries de match en même temps et sous les mêmes commandements.

| | |
|---|--|
| « POUR LA SERIE D'ESSAI – CHARGEZ! » | Tous les athlètes chargent dans un temps d'une (1) minute. |
| « POUR LA PREMIERE/SUIVANTE SERIE DE MATCH – CHARGEZ ! » | Tous les athlètes chargent dans un temps d'une (1) minute. |
| « ATTENTION! » | Quand des cibles électroniques sont utilisées, les lampes rouges s'allument. Après 7sec +/- 0,1sec les lampes vertes s'allumeront. Quand des cibles papier sont utilisées, elles s'effacent. Après 7sec +/- 0,1 elles tourneront face aux athlètes. |

- h) Avant chaque coup, l'athlète doit descendre son bras et prendre la position «PRÊT».
- i) Pendant la série, le pistolet ne doit pas être appuyé sur la table.
- j) Une série est considérée comme commencée dès que les lampes rouges s'allument ou les cibles s'effacent au commandement « **ATTENTION** » et chaque coup tiré ensuite doit être compté comme un coup de match.

8.7.6.5

Règles spécifiques aux épreuves Pistolet Standard

Le programme de l'épreuve est 60 coups de match en 3 passes de 20 coups.

Chaque passe est subdivisée en 4 séries de 5 coups chacune.

| Passé | Nombre de séries et de coups | Durée de chaque série |
|-------|-------------------------------------|-----------------------|
| 1 | Quatre (4) séries de cinq (5) coups | 150sec. |
| 2 | Quatre (4) séries de cinq (5) coups | 20sec. |
| 3 | Quatre (4) séries de cinq (5) coups | 10sec. |

- a) Avant le match, l'athlète peut tirer une série d'essai de 5 coups en 150 secondes
- b) Avant le commandement « **CHARGEZ** », l'arbitre doit annoncer la durée de la série, (par exemple «**SÉRIE EN 150 SECONDES** » ou « **SÉRIE EN 20 SECONDES** », etc.) ou bien le temps peut être indiqué à l'athlète par un dispositif visuel de taille suffisante pour être visible de l'athlète.
- c) Quand le commandement « **CHARGEZ** » est donné, l'athlète doit se préparer immédiatement durant une (1) minute
- d) Quand le temps de 1 minute est passé, l'arbitre annonce :

| | |
|----------------------|--|
| « ATTENTION » | Quand des cibles électroniques sont utilisées, les lampes rouges s'allument. Après 7sec +/- 0,1sec les lampes vertes s'allumeront. Quand des cibles papier sont utilisées, elles s'effacent. Après 7sec +/- 0,1 elles tourneront face aux athlètes. |
|----------------------|--|

- e) Avant chaque série, sauf en 150 secondes, l'athlète doit baisser son bras et prendre la position « PRÊT ».
- f) Une série est considérée comme commencée dès que les lampes rouges s'allument ou les cibles s'effacent au commandement «**ATTENTION**» et chaque coup tiré ensuite doit être compté comme un coup de match.



- g) S'il est nécessaire d'effectuer l'épreuve en deux parties, chaque partie devra comprendre :

| Passé | Nombre de séries et de coups | Durée de chaque série |
|-------|-----------------------------------|-----------------------|
| 1 | Deux (2) séries de cinq (5) coups | 150sec. |
| 2 | Deux (2) séries de cinq (5) coups | 20sec. |
| 3 | Deux (2) séries de cinq (5) coups | 10sec. |

- h) Dans ce cas, les athlètes pourront tirer une série d'essai de 5 coups en 150 secondes avant le début de chaque partie.

8.8 INTERRUPTIONS DE TIR ET IRRÉGULARITÉS

8.8.1 Interruptions de tir pour les épreuves et passes 25m

Si pour des raisons techniques ou de sécurité, le tir est interrompu sans faute de l'athlète, les procédures suivantes seront appliquées:

- Si l'interruption a dépassé 15 minutes, le jury accordera une série d'essai supplémentaire de 5 coups.
- Dans les épreuves Pistolet Vitesse 25m ou Pistolet Standard 25m, si la série est interrompue elle doit être annulée puis répétée. La série répétée doit être enregistrée et comptée à l'athlète.
- Dans les épreuves Pistolet 25m ou Pistolet 25m Percussion Centrale la série interrompue doit être complétée puis comptée à l'athlète.
- Dans la passe précision, le temps accordé sera de 1 minute par coup tiré pour compléter la série.

8.8.2 Tirs irréguliers pour les épreuves et passes 25m

8.8.2.1 Coups de compétition en trop (25m)

Si un athlète tire plus de **coups de match** sur la cible que le programme ne le prévoit (voir tableau 8.11), ou plus d'un coup lors d'une apparition de la cible d'une série du **Pistolet Vitesse**, l'impact(s) de plus haute valeur ne sera pas pris en compte dans le résultat de cette cible.

- Une pénalité de 2 points devra également être appliquée au score de cette série pour chaque coup supplémentaire tiré dans la série.
- Cette pénalité s'ajoute à la pénalité de 2 points qui s'applique lorsqu'un athlète charge plus de cartouches qu'autorisé.
- Une pénalité de 2 points devra être appliquée à chaque fois que 2 coups seront tirés pendant une apparition de la cible en passe vitesse des épreuves **Pistolet 25m et Pistolet 25m Percussion Centrale**.

8.8.2.2 Coups d'essais en trop (25m)

Lorsqu'un athlète tire un nombre de **coups d'essai** supérieur à ce qui est prévu au programme (Règle 8.11) ou approuvé par l'arbitre ou le Jury, il sera pénalisé par la déduction de 2 points sur le résultat de la 1ère série de match pour chaque coup d'essai tiré en trop. Cette pénalité s'ajoute à la pénalité de 2 points qui s'applique lorsque qu'un athlète charge plus de cartouches qu'autorisé.

8.8.2.3 Tirs prématurés ou tardifs (25m)

- Tout tir(s) accidentel entre le commandement « **CHARGEZ** » et le début d'une série de match, ne sera pas compté dans la compétition et 2 points devront être déduits de la série suivante. Cette pénalité ne sera pas appliquée à la série d'essai. L'athlète qui a tiré accidentellement ne doit pas continuer mais doit attendre la fin de la série et prévenir l'arbitre dans les mêmes conditions que lors d'un incident de fonctionnement. Il pourra répéter la série de 5 coups avec la série normale suivante de la même passe, et la série manquante sera tirée dès que les autres athlètes auront terminé cette passe de temps. Si cette procédure n'est pas suivie et que l'athlète a continué la série, le tir accidentel sera compté «MANQUÉ» (zéro).
- Dans une passe de précision, si un coup(s) est tiré après le commandement ou le signal « **STOP** », il devra être compté «MANQUÉ». Si le coup(s) ne peut pas être identifié, le meilleur impact devra être déduit du score de cette cible et compté «MANQUÉ».



8.8.2.4 Tirs croisés sur cibles d'essai (25m)

Si un athlète tire un coup d'essai sur la cible d'essai d'un autre athlète, il ne devra pas être autorisé à retirer le coup mais ne sera pas pénalisé. Si l'origine de cet impact(s) ne peut pas être établie de façon claire et rapide, l'athlète qui n'est pas fautif aura le droit de répéter son essai(s).

8.8.3 Commandements de tir incorrects à 25m

- a) Si, à cause d'une action et/ou d'un commandement incorrect de l'arbitre, l'athlète n'est pas prêt à tirer à l'apparition des cibles, il doit maintenir son pistolet pointé vers le bas, lever sa main libre et dès la fin de la série en informer l'arbitre ou un membre du Jury.
- b) Si la réclamation est considérée justifiée, l'athlète est autorisé à tirer la série.
- c) Si la réclamation est injustifiée, l'athlète peut tirer la série mais doit être pénalisé par la déduction de 2 points dans cette série.
- d) Si l'athlète a tiré après l'action et/ou le commandement incorrect, la réclamation n'est pas recevable.

8.8.4 Gêne de l'athlète

Si un athlète considère qu'il a été dérangé pendant le tir d'un coup, il doit maintenir son arme pointée vers le bas et prévenir immédiatement l'arbitre ou le membre du Jury en levant sa main libre. Il ne doit pas déranger les autres athlètes.

8.8.4.1 Si la réclamation est considérée justifiée :

- a) La série (Pistolet Vitesse 25m et Pistolet Standard 25m) est annulée et l'athlète peut la répéter.
- b) Le coup (Pistolet 25m et Pistolet 25m Percussion Centrale) est annulé et l'athlète peut le répéter et terminer la série.

8.8.4.2 Si la réclamation est considérée injustifiée :

- a) Si l'athlète a terminé la série, le coup ou la série lui sera normalement compté.
- b) Si l'athlète n'a pas terminé la série en raison de la gêne, elle sera répétée ou complétée dans les conditions qui suivent :
- c) Dans l'épreuve **Pistolet Vitesse 25m** : la série sera répétée avec un résultat qui sera le total des plus basses valeurs sur chacune des 5 cibles.
- d) Dans l'épreuve **Pistolet Standard 25m** : la série sera répétée avec un résultat qui sera le total des 5 plus basses valeurs sur la cible.
- e) Dans l'épreuve **Pistolet 25m et Pistolet 25m Percussion Centrale** : la série sera complétée avec un résultat qui sera le total des 5 valeurs sur la cible.
- f) Une pénalité de 2 points sera aussi déduite du résultat des séries répétées ou complétées.
- g) Dans toute série répétée, les 5 coups doivent être tirés et tout coup non tiré ou n'atteignant pas la cible est compté zéro.

8.8.5 Réclamation pour temps incorrect

8.8.5.1

Lorsqu'un athlète considère que le temps écoulé entre le commandement précisé dans les Règles et l'allumage de la lampe verte, ou que l'apparition des cibles a été trop courte ou trop longue, donc non conforme au temps prévu par les Règles, il doit maintenir son pistolet pointé vers le bas et prévenir immédiatement l'arbitre ou un membre du Jury en levant sa main libre. Il ne doit pas gêner les autres athlètes.

- a) Si la **réclamation est justifiée**, l'athlète pourra tirer la série.
- b) Si la **réclamation est injustifiée**, l'athlète pourra tirer la série mais une pénalité de 2 points sera appliquée au résultat de cette série.
- c) À partir du moment où **l'athlète a tiré le premier coup** de la série, la réclamation est irrecevable.

8.8.5.2

Si un athlète considère que **le temps de tir a été trop court**, il peut en informer l'arbitre dès que la série est terminée.

- a) L'arbitre de stand et/ou le Jury doivent vérifier le minutage du mécanisme.
- b) S'il est confirmé qu'il y a eu une erreur, la série de l'athlète(s) ayant protesté doit être annulée et répétée.
- c) Si la réclamation est considérée comme injustifiée, le résultat sera compté à l'athlète et normalement enregistré.



8.9 INCIDENTS DE TIR A 25 M

8.9.1

Un incident durant une série d'essai peut ne pas être déclaré, un athlète peut régler l'incident et tirer les coups restants dans le temps de la série d'essai de l'épreuve. Un seul incident (**ADMIS ou NON ADMIS**) peut être déclaré pendant chaque passe(s) de match d'une épreuve Pistolet à 25m :

- a) Une seule fois pour chaque passe de 30 coups des épreuves Pistolet Vitesse 25m, Pistolet 25 m et Pistolet 25m Percussion Centrale.
- b) Une seule fois pour la passe de 150 secondes et une seule fois pour l'ensemble des passes de 20 et 10 secondes de l'épreuve Pistolet Standard 25m.
- c) Les fiches d'incident appropriées (RFPM ou STDP) devront être utilisées pour calculer les résultats des séries répétées sur incidents. Voir Règles Techniques Générales 6.19.
- d) Les incidents (ADMIS ou NON ADMIS) durant les Finales 25m seront traités selon les Règles 6.17.4.m ou 6.17.5.l.

8.9.2

Réparation ou remplacement d'un pistolet

En cas de casse ou de panne de son pistolet, l'athlète est autorisé à le réparer ou le remplacer. Dans tous les cas, le Chef de pas de tir doit vérifier que le pistolet ne peut pas fonctionner de façon sûre et le Jury doit être informé.

- a) Un athlète dispose au plus de 15 minutes pour réparer ou remplacer son pistolet pour reprendre la compétition en cours.
- b) S'il est probable que le temps de réparation dépassera 15 minutes, l'athlète - à sa demande - peut être gratifié d'un temps supplémentaire par le Jury.
- c) Si un temps supplémentaire est accordé à l'athlète, celui-ci terminera la compétition à l'heure et au lieu fixé par le Jury, ou il peut continuer avec un autre pistolet de même type de mécanisme (semi auto ou revolver) et calibre.
- d) Dans les épreuves 25m, le jury devra accorder une série d'essai supplémentaire de 5 coups à l'athlète.

8.9.3

Incidents de fonctionnement pour les épreuves 25m

- a) Si un coup n'a pas été tiré en raison d'un fonctionnement défectueux, et si l'athlète désire faire une réclamation pour incident, il doit tenir son arme pointée vers le bas, garder sa crosse en main et informer immédiatement l'arbitre de pas de tir en levant sa main libre, sans déranger les autres athlètes.
- b) Un athlète peut tenter de corriger un fonctionnement défectueux et poursuivre sa série, mais il ne peut plus alors réclamer un incident de fonctionnement « ADMIS », à moins que le percuteur ne soit cassé ou qu'une autre pièce du pistolet soit suffisamment endommagée pour empêcher son fonctionnement.

8.9.4

Définition des incidents de fonctionnement

8.9.4.1

INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT « ADMIS » (A)

- a) Une balle est coincée dans le canon.
- b) Le mécanisme de détente n'a pas fonctionné.
- c) Une cartouche non déchargée est dans la chambre alors que le mécanisme de détente a été déclenché et a fonctionné.
- d) L'étui n'a pas été extrait ou éjecté, ceci même dans le cas où un récupérateur d'étuis est utilisé.
- e) La cartouche, le chargeur, le barillet ou une autre pièce du mécanisme de l'arme est enrayé.
- f) Le percuteur est cassé ou une autre pièce est suffisamment endommagée pour empêcher le fonctionnement de l'arme.
- g) Lors de l'action sur la détente, plusieurs coups sont partis en "rafale". L'athlète ne doit pas continuer à utiliser cette arme sans autorisation d'un arbitre ou d'un membre du Jury. Avec des cibles électroniques, le premier coup enregistré sera compté à l'athlète. Si les coups tirés en "rafale" ont atteint la cible, le(s) coup(s) situé(s) le plus haut sur la cible sera annulé avant la répétition de la série. Après une série répétée, tous les coups - sauf le(s) coup(s) annulé sur la cible concernée - seront pris en compte pour l'établissement du score.
- h) La glissière est coincée ou l'étui vide n'est pas éjecté. Ceci s'applique également si un récupérateur d'étuis est utilisé.

**8.9.4.2 INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT « NON ADMIS » (NA)**

- a) L'athlète a touché la culasse, le mécanisme, la sûreté, ou le pistolet a été touché par une autre personne avant d'être inspecté par l'arbitre.
- b) Le verrou de sûreté n'a pas été retiré.
- c) L'athlète n'a pas chargé son arme.
- d) L'athlète a chargé moins de cartouches que prévu.
- e) La détente a été insuffisamment relâchée après le coup.
- f) Le pistolet a été chargé avec une munition inappropriée.
- g) Le chargeur a été mal introduit ou est tombé pendant le tir, à moins que cela soit dû à un dommage mécanique.
- h) Le défaut de fonctionnement est imputable à toute autre cause que l'athlète aurait pu raisonnablement corriger.

8.9.4.3 Détermination de la nature de l'incident

Si l'aspect extérieur ou un indice ne révèle pas une cause évidente du mauvais fonctionnement et si l'athlète ne déclare pas qu'il peut y avoir une balle coincée dans le canon, l'arbitre doit prendre le pistolet - sans toucher ou intervenir sur le mécanisme - le pointer dans une direction de sécurité et presser la détente une seule fois pour s'assurer que le mécanisme de détente a été déclenché.

- a) Si l'arme est un revolver l'arbitre ne doit pas presser la détente sauf si le chien est armé.
- b) Si l'arme ne tire pas, l'arbitre doit poursuivre l'examen pour déterminer la cause du mauvais fonctionnement et décider si l'incident est admis ou non.
- c) Après l'inspection de l'arme, l'arbitre décide s'il s'agit d'un incident « ADMIS » (A) ou « NON ADMIS » (NA).

8.9.4.4 Dans le cas d'un incident « NON ADMIS » (NA), chaque coup non tiré sera compté « MANQUÉ » (zéro) et il n'y aura pas de répétition ou de complément. Seules les valeurs des coups tirés seront comptées à l'athlète. Celui-ci pourra continuer à tirer le reste de l'épreuve.

8.9.4.5 PROCEDURES APRES INCIDENT « ADMIS » (A) pour Pistolet Vitesse 25m et Pistolet Standard 25m

- a) Si un incident « ADMIS » survient pendant une série Pistolet Vitesse 25m ou Pistolet Standard 25m, les valeurs des coups tirés seront enregistrées sur la 1ère ligne de la fiche d'incident (RFPM ou STDP).
- b) Dans toute série répétée, l'athlète doit tirer les 5 coups sur la cible(s). Après la série répétée, les valeurs des coups tirés seront enregistrées sur la 2ème ligne de la fiche d'incident. Dans la série répétée, tout coup n'atteignant pas la cible ou tout coup tardif, tiré ou non tiré, sera compté zéro (0).
- c) Si un second incident se produit dans la série répétée, les coups tirés seront enregistrés sur la 2ème ligne de la fiche d'incident. Il faudra ensuite déterminer quelle série (celle enregistrée sur la 1ère ligne ou celle enregistrée sur la 2ème ligne) comprend le plus grand nombre de coups et la compléter par des zéros pour les coups non tirés.
- d) Les valeurs des 5 coups comptés pour la série seront portées sur la 3ème ligne de la fiche d'incident (Résultat Final) :
 - Résultat Pistolet vitesse 25m : total des valeurs les plus basses sur chaque cible après les 2 séries.
 - Résultat Pistolet standard 25m : total des 5 valeurs les plus basses sur la cible, y compris les zéros enregistrés selon c) ci-dessus pour les coups non tirés.

8.9.4.6 PROCEDURES APRES INCIDENT « ADMIS » (A) pour Pistolet 25m et Pistolet 25m Percussion Centrale**Passes Précision et Vitesse :**

- a) Les coups tirés sont enregistrés et la série peut être complétée.
- b) Les coups de complément doivent être tirés dans la série suivante. Dans une passe Précision, un temps d'une (1) minute sera accordé pour chaque coup à tirer. Dans une passe Vitesse, les tirs de complément devront débiter à la première apparition.
- c) Tout coup(s) non tiré ou n'atteignant pas la cible doit être compté « MANQUÉ » (zéro).
- d) Les séries de 5 coups doivent être comptées de façon habituelle.
- e) Une fiche d'incident IR est à utiliser pour informer de l'achèvement de la série.



8.10 PANNE DES CIBLES ÉLECTRONIQUES OU PAPIER

8.10.1 Panne de l'ensemble des cibles ou d'une section de cibles

- a) Le temps de tir écoulé doit être enregistré par l'Arbitre Principal de stand et par le Jury.
- b) Les tirs de compétition déjà effectués par chaque athlète doivent être comptés et enregistrés. Dans le cas de panne d'alimentation, il peut être nécessaire d'attendre le rétablissement du secteur pour pouvoir relever le nombre de coups enregistrés par les cibles mais pas nécessairement par les moniteurs.
- c) Après réparation de l'ensemble des cibles ou de la section de cibles, il sera accordé une série d'essai, suivie d'une minute de pause, avant de compléter la série de la façon suivante :
- d) **Pistolet 25m et Pistolet 25m Percussion Centrale.** Les athlètes complètent la série de 5 coups, comme pour un Incident « ADMIS », en tirant le nombre de coups non enregistrés par la cible lors de la panne.
- e) **Pistolet Vitesse 25m et Pistolet Standard 25m.** Si la série n'est pas complète et enregistrée, elle sera annulée et répétée. Cependant, si les 5 coups ont été enregistrés pour des athlètes, le résultat de la série leur sera compté sans répétition possible.

8.10.2 Panne d'une cible ou d'un groupe de cibles

En cas de panne d'une cible ou d'un groupe de 5 cibles (Pistolet Vitesse 25m) qui ne peuvent être réparées immédiatement, l'athlète sera déplacé sur un autre poste dans le même relais ou dans le suivant. Une fois le problème résolu, une série d'essai et une pause d'une (1) minute seront accordées avant de tirer la série suivante selon la Règle ci-dessus (8.10.1.c).

8.10.3 Défaut d'enregistrement ou d'affichage d'un coup

Si un moniteur à 25m n'enregistre pas ou n'affiche pas un coup tiré ou bien indique un zéro non prévu :

- a) Lors des passes précision du Pistolet 25m, du Pistolet 25m Percussion Centrale et des passes 150 secondes du Pistolet Standard 25m, l'athlète doit immédiatement (avant le coup suivant) signaler la panne à l'arbitre le plus proche.
- b) Lors des passes vitesse du Pistolet 25m, du Pistolet 25m Percussion Centrale et du Pistolet Standard 25m, l'athlète doit poursuivre la série et immédiatement après la fin de celle-ci signaler la panne à l'arbitre le plus proche ;
- c) Il sera demandé ensuite à l'athlète de compléter la série au moment décidé par le Jury.
- d) La série ne sera pas répétée et le score sera déterminé par le Jury de classement. Après que la série aura été complétée, la « procédure d'examen des cibles électroniques » (6.10.8) sera appliquée.



8.11 ÉPREUVES PISTOLET

| Pistolet | Nombre de coups Hommes /Dames | Nombre de coups par cible de match (papier) | Nombre de cibles d'essai (papier) | Nombre de coups d'essai | Cibles comptées / Obturées (papier) | Durée Cibles électroniques | Durée Cibles papier | Préparation et essais |
|--------------------|-------------------------------|---|-----------------------------------|---|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| 10m à air | Hommes et Dames 60 | 1 | 4 | Illimité pendant période de Préparation et Essais | Au Bureau RTS | 1 h 15 | 1 h 30 | 15 min |
| 10m Équipes Mixtes | Hommes et Dames 2 x 40 | 1 | 4 | Illimité pendant période de Préparation et Essais | Au Bureau RTS | 50 min | 60 min | 10 min |
| 50m | Hommes 60 | 5 | 2 | Illimité pendant période de Préparation et Essais | Au Bureau RTS | 1 h 30 | 1 h 45 | 15 min |
| Vitesse 25m | Hommes 60 | 7 par passe (1 série d'essai plus 6 séries de match). Cibles changées après chaque passe | | 1 série de 5 coups en 8s par passe | Après chaque série de 5 coups | 2 passes de 30 coups 2x5 coups en 8, 6 et 4s | | Préparation : 3 min |
| 25m | Dames 60 | 10 | 1 | 1 série de 5 coups à chaque passe | Après chaque série de 5 coups | Passe Précision : 30 coups en 6 séries de 5min | | Préparation : Passe Précision : 5 min Passe Vitesse : 3 min |
| 25m PC | Hommes 60 | 10 | | | | Passe Vitesse : 30 coups en 6 séries 3s/7s | | |
| Standard 25m | Hommes 60 | 10 | | | | 1 seule série de 5 coups en 150s | 4 séries de 5 coups en 150, 20, 10s | |

**8.12 CARACTÉRISTIQUES DES PISTOLETS**

| Type de Pistolet | 10m à air | 50m | 25m 25m Percussion Centrale |
|--------------------------|--|---|---|
| Poids total maximum | 1500 g | Pas de limitation | 1400 g |
| Poids de détente mini | 500 g | Pas de limitation | 1000 g |
| Boîte (mm) | 420x200x50 | Pas de limitation | 300x150x50 |
| Longueur max du canon | Boîte | Pas de limitation | 153 mm |
| Longueur max de la visée | Boîte | Pas de limitation | 220 mm |
| Poignée | Voir ci-dessous | Poignée spéciale autorisée | Voir ci-dessous |
| Autres spécifications | Chargé avec un seul plomb Perforations du canon et accessoires de canon perforés autorisés. | Chargé avec une seule cartouche Couverture de main autorisée si elle ne couvre pas le poignet. | Compensateurs, freins de bouche, perforations du canon ou tout dispositif fonctionnant de même manière ne sont pas autorisés. |

a) Poignée pistolet à air 10m

Aucune partie de la poignée, de la carcasse ou des accessoires ne peut toucher une partie du poignet.

L'appui paume doit former un angle qui ne soit pas inférieur à 90° par rapport à la poignée. Ceci s'applique autant pour l'appui paume à l'arrière et à l'avant de la poignée que pour les côtés.

Toute courbure ascendante de l'appui paume et/ou du repose pouce et/ou courbure descendante du côté opposé au pouce est interdite.

Le repose pouce doit permettre tout mouvement du pouce vers le haut.

La poignée ne doit pas entourer la main.

Les surfaces incurvées sur la crosse ou la carcasse (y compris l'appui paume et/ou le repose pouce) sont autorisées dans l'axe longitudinal du pistolet.

b) Poignée pistolet 25m

Appliquer a) ci-dessus

En plus : la partie arrière de la carcasse ou de la crosse reposant sur le haut de la main entre le pouce et l'index ne doit pas dépasser 30 mm entre le point le plus profond de la poignée et le point où la crosse touche en premier le dessus de la main.

L'arrière de la poignée doit être coupé selon un angle d'au moins 45 degrés (voir dessin 8.13).

c) Poids du pistolet

Doit être mesuré avec tous les accessoires dont les contre poids et le chargeur vide.

d) Boîte de mesure

Le pistolet doit être mesuré avec tous les accessoires en place (si un pistolet à air à chargeur est utilisé, il doit être mesuré avec le chargeur enlevé).

Tolérance de fabrication sur la boîte de mesure rectangulaire : 0,0 mm à +1 mm dans toutes les dimensions.

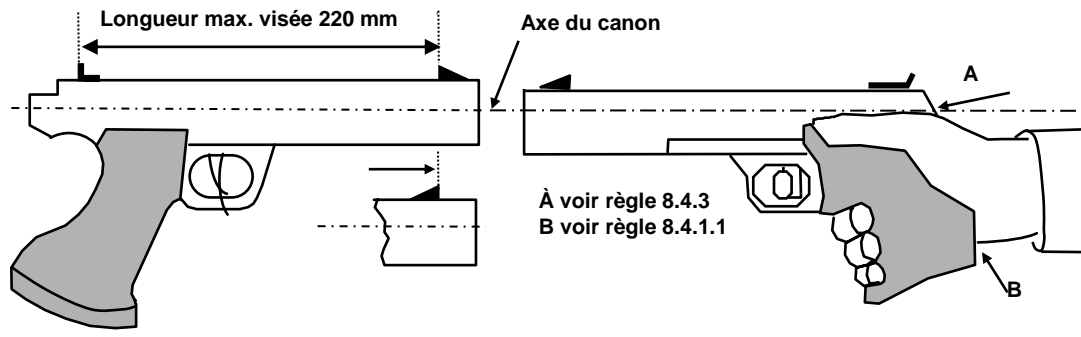
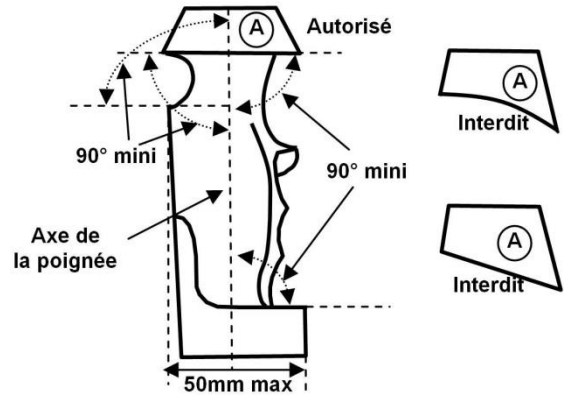


8.13 DESSINS

25m uniquement
Cet angle ne doit pas être inférieur à 45°

25m uniquement
maximum 30mm mesuré
au point le plus profond
de la poignée

Courbure montante ou descendante
autorisée dans le sens longitudinal



**8.14 INDEX**

| | |
|---|-------------|
| Épreuves 25m | 8.11 |
| Épreuves 25m – Incidents “ADMIS” (A) | 8.9.4.1 |
| Épreuves 25m – Revendiquer un incident | 8.9.3 |
| Épreuves 25m – Contrôle des temps | 8.7.6.2.a |
| Épreuves 25m – Traitement d'un incident | 8.9.3.b |
| Épreuves 25m – Détermination de la cause d'un incident | 8.9.4.3 |
| Épreuves 25m – Détermination incident ADMIS/NON ADMIS | 8.9.4.3.c |
| Épreuves 25m – Tirs prématurés ou tardifs | 8.8.2.3 |
| Épreuves 25m – Tirs prématurés ou tardifs – Déduction de points | 8.8.2.3 |
| Épreuves 25m – Tir avant le commandement “CHARGEZ” | 8.7.6.2.e |
| Épreuves 25m – Tir après un commandement incorrect | 8.8.3.d |
| Épreuves 25m – Commandements incorrects | 8.8.3 |
| Épreuves 25m – Commandements incorrects – Déduction de points | 8.8.3.c |
| Épreuves 25m – Interruptions de plus de 15 minutes | 8.8.1.a |
| Épreuves 25m – Tirs irréguliers | 8.8.2 |
| Épreuves 25m – Commandement “CHARGEZ” | 8.7.6.2 |
| Épreuves 25m – Chargement à plus de 5 cartouches | 8.7.6.2.c |
| Épreuves 25m – Incidents | 8.9.3 |
| Épreuves 25m – Incidents pendant les séries d'essai | 8.9.3.c |
| Épreuves 25m – Incidents – Nombre | 8.9.1.c |
| Épreuves 25m – Incidents “NON ADMIS” | 8.9.4.2 |
| Épreuves 25m – Début et fin d'un temps | 8.7.6.2.a |
| Épreuves 25m – Réclamation pour temps incorrect | 8.8.5 |
| Épreuves 25m – Trop de coups de match tirés | 8.8.2.1 |
| Épreuves 25m – Trop de coups d'essai tirés | 8.8.2.2 |
| Épreuves 25m – Types d'incidents | 8.9.4 |
| Épreuves 25m – Commandement “DECHARGEZ” | 8.7.6.2.f |
| Épreuves et Passes 25m – Tirs croisés sur cibles d'essai | 8.8.2.4 |
| Réparation sur incident à 25m – Terminer la compétition – Décision du Jury | 8.9.2.c |
| Pistolet 25m / Pistolet 25m percussion centrale ou Révolver – Coup tardif en Précision | 8.8.2.3.b |
| Pistolet 25m / Pistolet 25m Percussion Centrale ou Révolver – Commandements | 8.7.6.4 |
| Pistolet 25m / Pistolet 25m Percussion centrale ou Révolver – Série interrompue | 8.8.1.c / d |
| Pistolet 25m / Pistolet 25m Percussion Centrale ou Révolver – Passe Précision – Achèvement d'une série après incident “ADMIS” | 8.9.4.6 |
| Pistolet 25m / Pistolet 25m Percussion Centrale ou Révolver – Passe Précision | 8.7.6.4 |
| Pistolet 25m / Pistolet 25m Percussion Centrale ou Révolver – Procédure après incident “ADMIS” | 8.9.4.6 |
| Pistolet 25m / Pistolet 25m Percussion Centrale ou Révolver – Passe Vitesse | 8.7.6.4 |
| Pistolet 25m / Pistolet 25m Percussion Centrale ou Révolver – Résultats sur incident ADMIS | 8.9.4.6 |
| Pistolet 25m / Pistolet 25m Percussion Centrale ou Révolver – Série d'essai | 8.7.6.4.a |
| Pistolet 25m / Pistolet 25m Percussion Centrale ou Révolver – Règles spécifiques | 8.7.6.4 |
| Pistolet 25m / Pistolet 25m Percussion Centrale ou Révolver – Début d'une série | 8.7.6.4.j |



| | |
|---|-------------------|
| Pistolet 25m / Pistolet 25m Percussion Centrale ou Révolver – 2 coups tirés /1 apparition | 8.8.2.1.c |
| Épreuve Pistolet 25m / Pistolet 25m Percussion Centrale ou Révolver divisée en 2 passes | 8.7.6.4 |
| Épreuves Pistolet 25m et Pistolet 25m ou Révolver – Tableau | 8.11 |
| Épreuves Pistolet 25m – Réclamation pour défaut d’affichage d’un coup | 8.10.3 |
| Épreuves Pistolet 25m – Panne d’une cible | 8.10.2 |
| Épreuves Pistolet 25m – Panne des cibles électroniques ou papier | 8.10 |
| Pistolet 25m Vitesse – Prélèvement de munitions pour test | 8.4.4.2 |
| Pistolet 25m Vitesse – Annonce des séries | 8.7.6.3.e |
| Pistolet 25m Vitesse – Commandements en Qualification | 8.7.6.3 |
| Épreuves Pistolet 25m Vitesse | 8.7.6.3 |
| Pistolet 25m Vitesse – Mise de face des cibles après 7sec $\pm 0,1$ sec | 8.7.6.3.f/h |
| Pistolet 25m Vitesse – Série interrompue | 8.8.1.b |
| Pistolet 25m Vitesse – Pause d’une minute avant le commandement “CHARGEZ” suivant | 8.7.6.3.l |
| Pistolet 25m Vitesse – Procédure après incident ADMIS | 8.9.4.5 |
| Pistolet 25m Vitesse – Position “PRET” | 8.7.6.3.g / 8.7.2 |
| Pistolet 25m Vitesse – Passe de temps d’une série retirée | 8.7.6.3.d |
| Pistolet 25m Vitesse – Résultats sur incident ADMIS | 8.9.4.5 |
| Pistolet 25m Vitesse – Tir aux commandements | 8.7.6.3.c |
| Pistolet 25m Vitesse – Série d’essai | 8.7.6.3.b |
| Pistolet 25m Vitesse – Règles spécifiques | 8.7.6.3 |
| Pistolet 25m Vitesse – Début d’une série / “ATTENTION” | 8.7.6.3.f |
| Pistolet 25m Vitesse – Test de vitesse des projectiles | 8.4.4.1 |
| Pistolet 25m Vitesse – Procédure de test de vitesse des projectiles | 8.4.4.2 |
| Pistolet 25m à percussion annulaire | 8.4.3.1 |
| Pistolet Standard 25m – Annonce des séries | 8.7.6.5.b |
| Pistolet Standard 25m – Commandements | 8.7.6.5.d |
| Pistolet Standard 25m – Épreuve divisée en 3 passes | 8.7.6.5 |
| Épreuves Pistolet 25m Standard | 8.7.6.5 |
| Pistolet 25m Standard – Séries interrompues | 8.8.1.b |
| Pistolet 25m Standard – Procédure après incident ADMIS | 8.9.4.5 |
| Pistolet Standard 25m – Résultats sur incident ADMIS | 8.9.4.5 |
| Pistolet Standard 25m – Série d’essai | 8.7.6.5.a |
| Pistolet Standard 25m – Règles spécifiques | 8.7.6.5 |
| Pistolet Standard 25m – Début d’une série / “ATTENTION” | 8.7.6.5.d |
| Pistolet 50m – Calibre autorisé | 8.4.3.4.a |
| Pistolet 50m – Couverture de main | 8.4.3.4.b |
| Incidents ADMIS – Épreuves 25m | 8.9.4.1 |
| Caractéristiques des munitions | 8.4.4 |
| Application des Règles pour toutes les épreuves Pistolet | 8.1.1 |
| Canons – Voir le tableau des Caractéristiques des Pistolets (8.12) | 8.4.1.2 |
| Récupérateurs d’étuis | 8.4.1.5 |
| Pistolet à percussion centrale – Calibre autorisé | 8.4.4 |
| Axe du canon – Pistolets 25m | 8.4.3.1.b |



| | |
|---|-----------|
| Compensateurs à 25m – Interdits | 8.12 |
| Procédures et Règles des épreuves | 8.7 |
| Réclamation sur défaut d'affichage d'un coup – Épreuves Pistolet à 25m | 8.10.3 |
| Achèvement du match – Détermination par le Jury – Incident 25m | 8.9.2.c |
| Remplacement de pistolet à 25m après incident | 8.9.2 |
| Lentilles correctives | 8.4.1.3.e |
| Lunettes avec verres correcteurs | 8.4.1.3.f |
| Tirs croisés sur cibles d'essai – 25m | 8.8.2.4 |
| Déduction de points – Épreuves 25m – Trop de coups tirés | 8.8.2.1 |
| Déduction de points – Gêne – Réclamation injustifiée | 8.8.4.f |
| Déduction de points – Tirs prématurés ou tardifs – Épreuves 25m | 8.8.2.3 |
| Déduction de points – Chargement à plus de 5 cartouches | 8.7.6.2.d |
| Déduction de points – Abaissement insuffisant du bras | 8.7.4.c |
| Déduction de points – Commandements incorrects – Épreuves 25m | 8.8.3.c |
| Déduction de Points – Temps – Épreuves 25m – Réclamation injustifiée | 8.8.5.1.b |
| Disqualification – Tir avant le commandement "CHARGEZ" | 8.7.6.2.e |
| Disqualification – Lever du bras trop tôt | 8.7.4.d |
| Gênes – Épreuves 25m | 8.8.4 |
| Gênes – Épreuves 25m – Réclamation justifiée | 8.8.4.1 |
| Gênes – Épreuves 25m – Réclamation injustifiée | 8.8.4.2 |
| Gênes – Réclamation injustifiée – Déduction de points | 8.8.4.2.f |
| Tirs prématurés ou tardifs – Épreuves 25m | 8.8.2.3 |
| Détentes électroniques | 8.4.1.4 |
| Équipements et Munitions | 8.4 |
| Temps supplémentaire de réparation d'un pistolet à 25m – Incident | 8.9.2.b |
| Panne d'une cible ou d'un groupe de cibles – Épreuves Pistolet à 25m | 8.10.2 |
| Panne de toutes les cibles du stand ou d'une section de stand | 8.10.1 |
| Panne des cibles électroniques ou papier | 8.10 |
| Tir après un commandement incorrect – Épreuves 25m | 8.8.3.d |
| Position de tir | 8.7.1 |
| Formulaires d'incident – Voir les Règles Techniques Générale avant l'index | 6.18.e/f |
| Généralités – Mauvais fonctionnement d'un pistolet – Réparation / Information | 8.9.2 |
| Généralités – Règles Pistolet | 8.1 |
| Généralités – Règles communes à tous les pistolets | 8.4.1 |
| Poignées – Voir le tableau des caractéristiques des pistolets et les dessins | 8.4.1.1 |
| Tenir le pistolet d'une main | 8.7.1 |
| Commandements incorrects – Épreuves 25m | 8.8.3 |
| Série interrompue – Pistolet 25m / Pistolet 25m Percussion Centrale | 8.8.1.c |
| Série interrompue – Pistolet Vitesse 25m / Pistolet Standard 25m | 8.8.1.b |
| Série interrompue – Incident dans les épreuves 25m | 8.9.1.c |
| Interruptions – Épreuves et passes 25m | 8.8.1 |
| Coups irréguliers – Épreuves 25m | 8.8.2 |
| Connaissance des Règles | 8.1.2 |



| | |
|--|-----------|
| Coups tardifs en passe Précision – Pistolet 25m / Pistolet 25m Percussion Centrale | 8.8.2.3.b |
| Athlète gaucher – Athlète droitier | 8.1.3 |
| Munition Magnum – Interdite | 8.4.4 |
| Incident – Détermination de la cause | 8.9.4.3 |
| Incident – Temps supplémentaire accordé par le Jury pour réparer un pistolet | 8.9.2.b |
| Incident – Temps maximum pour réparer ou remplacer un pistolet à 25m | 8.9.2.a |
| Incident – Séries d'essai – Épreuves 25m | 8.9.3.c |
| Panne ou casse d'un pistolet – Autorisation de réparation | 8.9.2 |
| Panne ou casse d'un pistolet – Information du Jury de la réparation | 8.9.2 |
| Incidents dans les épreuves 25m | 8.9 |
| Réparations après panne ou casse d'un pistolet | 8.9.2 |
| Temps maximum pour réparer ou remplacer un pistolet à 25m – Incident | 8.9.2.a |
| Mesures des canons – Pistols à 25m | 8.4.1.2 |
| Mesures des canons – Tableau des caractéristiques des pistolets | 8.12 |
| Boîte de mesure | 8.12.d |
| Épreuves Hommes / Épreuves Dames | 8.1.4 |
| Systèmes de réduction de mouvements et d'oscillations | 8.4.1.6 |
| Freins de bouche – Interdits à 25m | 8.12 |
| Incidents NON ADMIS – Épreuves 25m | 8.9.4.2 |
| Nombre d'incidents ADMIS – Épreuves 25m | 8.9.1 |
| Épreuves Pistolet – Voir le tableau des épreuves Pistolet | 8.11 |
| Supports de pistolet | 8.6.3 |
| Boîtes de transport de pistolet | 8.6.2 |
| Temps de Préparation et d'essais, Épreuves Pistolet 10m et Pistolet 50m | 8.11 |
| Temps de Préparation – Manipulation des pistolets, Cibles d'essai visibles | 8.7.6.1.d |
| Temps de Préparation – Vérifications avant compétition | 8.7.6.1.c |
| Temps de Préparation – Durée en minutes, épreuves 10m et 50m | 8.11 |
| Temps de Préparation épreuves 25m | 8.7.6.1 |
| Vérification par tirage au sort des poids de détente | 8.4.2.3 |
| Caractéristiques des stands et des cibles | 8.3 |
| Position "PRET" | 8.7.2 |
| Position "PRET" – Abaissement insuffisant du bras | 8.7.3.b |
| Position "PRET" – Lever du bras trop tôt | 8.7.3.a |
| Position "PRET" épreuves 25m | 8.7.2 |
| Position "PRET" épreuves 25m – Dessin | 8.7.2 |
| Arrivée de l'athlète – Temps de Préparation | 8.7.6.1.a |
| Athlète droitier – Athlète gaucher | 8.1.3 |
| Sécurité | 8.2 |
| Appareil de mesure de la flexibilité des semelles des chaussures | 8.5.5 |
| Spécifications de la flexibilité des semelles des chaussures | 8.5.6 |
| Chaussures | 8.5 |
| Accessoires de tir | 8.6 |
| Procédures et Règles des épreuves | 8.7 |



| | |
|---|-------------|
| Séries d'essai épreuves 25m – Incident | 8.9.3.c |
| Appareils de visée – Voir le tableau des caractéristiques des pistolets (8.12) | 8.4.1.3 |
| Règles spécifiques aux pistolets 25m | 8.4.3 |
| Télescopes | 8.6.1 |
| Tableau et dessins des mesures des pistolets | 8.13 |
| Tableau des épreuves Pistolet | 8.11 |
| Tableau des caractéristiques des pistolets | 8.12 |
| Télescopes de repérage | 8.6.1 |
| Temps – Épreuves 25m – Irrégularités | 8.8.5.1 |
| Temps – Épreuves 25m – Réclamation justifiée | 8.8.5.1.a |
| Temps – Épreuves 25m – Réclamation injustifiée | 8.8.5.1.b |
| Trop de coups tirés – Épreuves 25m | 8.8.2.1 |
| Trop de coups d'essai tirés – Épreuves 25m | 8.8.2.2 |
| Poids de détente – Mesure | 8.4.2 |
| Poids de détente – Mesure – 3 tentatives au maximum | 8.4.2/ .2.3 |
| Poids de détente – Mesure – Vérification par tirage au sort | 8.4.2.3 |
| Poids de détente – Peson à la disposition des athlètes | 8.4.2.2 |
| Trop de coups tirés lors d'une apparition – Pistolet 25m / Pistolet 25m Percussion Centrale | 8.8.2.1.c |
| Types d'incidents | 8.9.4 |
| Types d'incidents – Épreuves 25m | 8.9.4 |
| Test de vitesse – Pistolet Vitesse 25m | 8.4.4.1 |
| Test de vitesse – Pistolet Vitesse 25m – Procédure de test par relais | 8.4.4.2 |
| Épreuves Femmes / Épreuves Hommes | 8.1.4 |
| Poignet – Visiblement libre | 8.7.1 |